



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/56
8 septembre 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE
Groupe de travail des stratégies

RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Introduction

1. La vingt-septième session du Groupe de travail des stratégies s'est tenue à Genève du 31 août au 4 septembre 1998.
2. Ont assisté à la session des représentants des Parties à la Convention ci-après: Allemagne; Arménie; Autriche; Belgique; Bulgarie; Canada; Danemark; Espagne; États-Unis d'Amérique; ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie; Finlande; France; Grèce; Hongrie; Irlande; Italie; Norvège; Pays-Bas; Pologne; République tchèque; Royaume-Uni; Slovaquie; Slovénie; Suède; Suisse; Turquie; et Communauté européenne.
3. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA); Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED); et Union mondiale pour la nature (UICN).
4. La réunion a été présidée par M. L. BJÖRKBOM (Suède).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote EB.AIR/WG.5/55.

II. ÉLABORATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE SUR LA RÉDUCTION DES OXYDES D'AZOTE ET DES SUBSTANCES CONNEXES

6. Le Président a attiré l'attention du Groupe de travail sur la Déclaration ministérielle sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, adoptée par les Ministres et hauts fonctionnaires de l'environnement lors de la session extraordinaire de l'Organe exécutif tenue à Århus (Danemark) le 24 juin 1998 (ECE/EB.AIR/57, annexe I). Entre autres dispositions, la Déclaration appelait à l'accélération de la négociation d'un protocole multipolluants/multieffets dont le texte définitif devrait être mis au point avant le milieu de 1999.

7. M. R. MAAS (Pays-Bas), Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a présenté le rapport sur les modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/1998/1), qui rend compte des résultats de la vingt et unième réunion de l'Équipe spéciale, tenue à Helsinki du 25 au 27 mai 1998. Il a souligné que les résultats présentés étaient encore préliminaires, les données d'entrée n'ayant pas encore été finalisées. Ainsi, les données relatives aux charges critiques avaient été mises à jour depuis l'élaboration du rapport et les données qui étayaient la fonction de coûts utilisée dans les modèles avaient fait l'objet de débats approfondis entre experts nationaux et modélisateurs. Tous les grands problèmes avaient été résolus. Ce travail avait certes amélioré la base de la modélisation, mais certaines incertitudes, inhérentes à toute projection sur 10 ans, subsisteraient. M. Maas a insisté sur la nécessité d'orienter les travaux de l'Équipe spéciale sur un certain nombre de questions, dont: le scénario à utiliser comme référence pour la modélisation; les modalités de fixation des objectifs pour obtenir des scénarios optimisés; et, si possible, le niveau d'ambition à envisager dans la modélisation pour les trois domaines d'effets. Il a fait observer qu'il était essentiel que le travail de modélisation soit bien présenté aux négociateurs d'une part et, d'autre part, aux décideurs. Les Pays-Bas ont proposé leur parrainage à l'appui de ce processus.

8. Le représentant de l'IIASA, M. M. AMANN, a donné un complément d'information sur le travail de modélisation accompli sous la direction de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. Il a fait observer que, au cours des deux derniers mois, les experts de l'IIASA avaient eu la visite d'experts nationaux de neuf pays et étaient restés en contact avec des experts de neuf autres pays, afin d'améliorer les données utilisées dans le modèle régional pour l'information et la simulation en matière d'acidification (RAINS). Tout ce qui pouvait être fait en matière de modélisation pour améliorer la formulation des objectifs environnementaux en vue de l'optimisation des modèles avait été pour l'essentiel accompli. Restaient à prendre les décisions politiques sur le degré général d'ambition et la répartition des coûts et des avantages dans la région. Les solutions retenues pour la définition des objectifs environnementaux avaient été élaborées de façon à éviter que les résultats des modèles ne reposent sur les paramètres les plus incertains, et qu'ils ne soient pas, par exemple, polarisés sur

des événements extrêmes. En associant des objectifs liés à la réduction des écarts à des limites absolues, on a pu étaler de façon satisfaisante les coûts et les avantages des stratégies de réduction en Europe. M. Amann a en outre mis en relief les avantages d'une optimisation simultanée pour les trois domaines d'effets.

9. M. K. BULL (Royaume-Uni), Président du Groupe de travail des effets, a renseigné sur certaines des décisions que le Groupe de travail des effets avait prises à sa dix-septième session. Comme indiqué dans le rapport sur les modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/1998/1, par. 47), cinq Parties avaient annoncé qu'elles révisaient leurs données relatives aux charges critiques. Elles avaient présenté des données nouvelles au Centre de coordination pour les effets (CCE) et expliqué au Groupe de travail des effets les motifs de ces changements. Le Groupe de travail avait approuvé les données nouvelles sur les charges critiques, y compris les données révisées qui avaient été communiquées à l'avance aux Parties. Les explications concernant les modifications les plus récentes seraient communiquées par le CCE sur demande. Le Groupe de travail avait décidé de ne pas actualiser les données relatives aux charges critiques l'an prochain, mais les travaux scientifiques continueraient d'améliorer la méthode de cartographie. Le Groupe de travail avait également examiné le rapport sur les modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/1998/1) et pris note des méthodes appliquées pour fixer les objectifs. Il avait prié le CCE de continuer de conseiller l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et d'aider les Parties à pousser plus loin le travail de modélisation. Les débats sur la mesure utilisée dans le rapport pour exprimer les dépassements cumulés avaient permis de conclure que si cette mesure était apparemment utile à la modélisation, les cartes des dépassements cumulés pouvaient être trompeuses et il serait souhaitable de continuer de présenter les résultats des modèles sous forme de pourcentage de la zone de dépassement. Quant à la modélisation de l'ozone, les experts avaient noté une insuffisance au niveau des données utilisées, mais n'étaient pas en mesure de présenter une meilleure solution, la modélisation de niveau II n'étant pas assez avancée. M. Bull a fait savoir aussi que l'exposition aux matières particulaires figurait parmi les centres d'intérêt de la nouvelle Équipe spéciale mixte du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé et de l'organe exécutif des problèmes de santé posés par la pollution atmosphérique à longue distance. La première tâche du Groupe de travail au début de 1999 consisterait à évaluer les retombées des protocoles en vigueur dans le cadre de la Convention et du nouveau protocole multipolluants/multieffets sur les concentrations de matières particulaires.

10. En ce qui concerne la décision 1998/4 de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/55, annexe) sur les lignes directrices et procédures relatives à la publication des données, le CCE a informé le Groupe de travail que le secrétariat lui avait fait parvenir une demande de données relatives aux charges critiques et une demande, émanant d'une Partie, portant sur les données de base présentées par les centres nationaux de liaison. Ces deux demandes avaient été traitées par voie électronique. Le représentant de l'IIASA a déclaré que son organisation attachait une grande importance à la transparence des opérations et qu'elle visait à rendre toutes les données accessibles sur l'Internet. Il est prévu de présenter les données finales relatives aux coûts de la réduction des émissions de NO_x et d'ammoniac d'ici

à la fin septembre, et de présenter la version révisée de l'ensemble des données relatives au soufre et aux COV en novembre.

11. Le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) de l'EMEP a informé le Groupe de travail qu'il avait rédigé une note sur les particules secondaires comportant des projections jusqu'à l'an 2010, en se fondant sur l'application des protocoles existants. Il avait également rédigé une note sur les dépôts azotés dans la région baltique, conjointement avec le CSM-E. Ces deux notes seraient présentées à l'Organe directeur de l'EMEP à sa prochaine session.

12. De nombreuses délégations ont félicité l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et l'IIASA pour l'excellent travail accompli. Plusieurs délégations ont exprimé également leur gratitude aux experts de l'IIASA pour leur coopération à l'examen des données relatives au coût de la réduction, qui ont aidé à améliorer aussi bien les données relatives aux coûts utilisés dans le modèle RAINS que les données exploitées pour la modélisation au niveau national.

13. La délégation hongroise a informé le Groupe de travail qu'elle travaillait encore au réexamen des données relatives aux charges critiques qu'elle avait présentées précédemment. Le résultat de cette étude, qui pourrait nécessiter une mise à jour des données relatives aux charges critiques, serait communiqué aux modélisateurs en collaboration avec le CCE.

14. La délégation slovène a indiqué qu'elle révisait ses données découlant des plans de réduction actuels (données PRA). Celles qui avaient été présentées précédemment nécessitaient une mise à jour du fait, notamment, de l'augmentation importante du trafic de poids lourds en transit.

15. La délégation du Royaume-Uni a expliqué qu'elle avait revu les données relatives aux coûts de la réduction des émissions d'ammoniac et qu'elle acceptait que les données utilisées par l'IIASA soient considérées comme les meilleures au vu des connaissances actuelles. Cependant, la structure des calculs des coûts de la réduction des émissions d'ammoniac employée par l'IIASA ne lui donnait toujours pas satisfaction mais elle avait reconnu que, le travail de modélisation ne pouvant plus être amélioré à ce stade, cette préoccupation ne pouvait être prise en considération qu'au niveau des négociations.

16. La délégation de la Fédération de Russie a informé le Groupe de travail qu'elle procédait à la révision de ses données sur les émissions de NO_x et qu'elle voulait également revoir les données découlant de la législation actuelle (données LEA) et les données PRA présentées dans le rapport de l'Équipe spéciale (EB.AIR/WG.5/1998/1). Les données d'émission qu'elle avait présentées précédemment ne tenaient compte que des sources fixes et les estimations d'émission devaient donc être revues à la hausse. Elle comptait que cette étude soit terminée au mois de septembre. Le représentant de l'IIASA a indiqué que les données PRA pour les oxydes d'azote du modèle RAINS concernant la Fédération de Russie, qui avaient été présentées dans le rapport de l'Équipe spéciale, comportaient des erreurs. Celles-ci seraient corrigées pour le futur travail de modélisation.

17. Les délégations hongroise, norvégienne et polonaise ont dit ne pas approuver les données LEA présentées et ont indiqué qu'elles demanderaient un examen plus approfondi par des experts. De même, les délégations allemande, finlandaise, française, irlandaise, italienne, néerlandaise et tchèque ont fait observer qu'elles avaient communiqué à l'IIASA des observations au sujet des données LEA mais qu'elles n'avaient pas encore compris comment il en avait été tenu compte dans le modèle, de sorte qu'elles réservaient leur position jusqu'à ce que le résultat leur apparaisse clairement.

18. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport d'activité de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/1998/1), et a exprimé ses remerciements aux modélisateurs, en particulier à l'IIASA, à l'Équipe spéciale et à son Président ainsi qu'à la CE, au Conseil des ministres des pays nordiques et à la Suisse pour l'appui financier qu'ils avaient apporté aux travaux dont il était rendu compte dans ce rapport;

b) A reconnu que si l'acceptation définitive des données ne serait possible qu'une fois que les ensembles de données seraient disponibles, les travaux de mise au point des données d'entrée étaient bien avancés, s'est déclaré convaincu que toutes les questions en suspens pourraient être rapidement réglées au niveau des experts et a décidé qu'aucune question nouvelle ne serait soulevée à ce stade;

c) Est convenu d'utiliser le scénario fondé sur la législation actuellement en vigueur comme référence pour la modélisation, sauf à l'égard des Parties qui avaient contesté les estimations présentées dans les tableaux 1 à 4 du document EB.AIR/WG.5/1998/1 et qui n'étaient pas parvenues à régler la question des discordances constatées au niveau des experts. Les plans de réduction actuels prévoyant un niveau d'émission plus faible que le scénario fondé sur la législation actuellement en vigueur seraient utilisés à la demande des Parties qui exprimeraient leur préférence pour cette solution;

d) A demandé aux Parties qui n'avaient pas encore étudié les données utilisées pour la construction de modèles d'évaluation intégrée de prendre contact aussi rapidement que possible avec les experts de l'IIASA;

e) Est convenu d'utiliser, pour la dernière phase des négociations, un scénario optimisé couvrant toutes les catégories d'effets à la fois, étant entendu que, d'ici là, l'Équipe spéciale continuerait d'étudier des scénarios correspondant, chacun, à un effet particulier;

f) Est convenu d'utiliser les concepts étudiés par l'Équipe spéciale et exposés dans le document EB.AIR/WG.5/1998/1, pour fixer les objectifs environnementaux dans le cadre des scénarios optimisés conjointement.

19. La Commission européenne a fait savoir que pour les États membres de la CE c'était le niveau d'émission inférieur prévu dans les scénarios fondés sur la législation actuellement en vigueur et sur les plans de réduction actuels qui servirait de référence aux fins de la modélisation.

20. La délégation française a présenté brièvement une note de synthèse qui mettait en évidence, selon elle, certains points faibles des travaux de modélisation, en particulier ceux concernant l'optimisation et le traitement des incertitudes. Les observations formulées reposaient sur une étude qui portait sur les États membres de la CE et qui pourrait être étendue à l'ensemble des Parties. La délégation allemande et la délégation britannique ont accueilli favorablement les idées exposées par la France et ont dit qu'elles espéraient que le Groupe de travail aurait l'occasion de débattre du contenu de sa note. Le Président a encouragé la délégation française à diffuser largement cette note et a invité les autres délégations à faire des observations à son sujet. L'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée qui avait déjà fait des observations sur la version préliminaire de la note (EB.AIR/WG.5/1998/1, par. 70) pourrait revenir sur celle-ci à sa prochaine réunion.

21. À propos de la conclusion à laquelle le Groupe de travail était parvenu à sa vingt-sixième session (EB.AIR/WG.5/54, par. 26 l)), conclusion selon laquelle des efforts devaient être faits pour améliorer et simplifier la présentation des travaux de modélisation soumis aux négociateurs et aux décideurs, le Président a informé le Groupe de travail qu'il avait demandé à un petit groupe d'experts dirigé par M. C. Ågren (UICN) et comprenant M. Amann (IIASA), le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le secrétariat, d'établir une note qui serait présentée à la session suivante de l'Organe exécutif.

22. Le représentant de la Commission européenne a signalé que l'IIASA avait préparé à l'intention du Groupe de travail, après la réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, un complément d'analyse par modélisation concernant l'ozone. La note correspondante (additif 2 à la partie B du cinquième rapport de l'IIASA) pouvait être obtenue par l'Internet à l'adresse suivante : http://www.iiasa.ac.at/~amann/interim_reports.html. Cette analyse comportait un scénario plus ambitieux en matière de santé publique que le scénario E7/1, à savoir un pourcentage de réduction des écarts de 65 % et une limite absolue d'exposition de 2,6 ppm.h. La note présentait également des calculs concernant l'ensemble de la zone de l'EMEP (scénario E13). La Commission européenne entendait poursuivre dans cette voie dans ses travaux ultérieurs et jugeait souhaitable que l'Équipe spéciale puisse également examiner un tel scénario.

23. Les délégations belge, italienne et russe ont exprimé des doutes quant à la possibilité d'atteindre des objectifs aussi ambitieux. La limite absolue d'exposition de 2,6 ppm.h s'avérait en particulier excessivement onéreuse. La Belgique avait calculé que les exigences d'une limite d'exposition de 2,6 ppm.h dépassaient les réductions maximales dont elle était capable.

24. La délégation espagnole a fait observer que le dernier rang de mailles du quadrillage EMEP couvrant la pointe méridionale de la péninsule ibérique n'était pas couvert par les modèles d'évaluation intégrée et a demandé si cette omission pouvait être corrigée. Le représentant du CSM-O a déclaré que l'EMEP englobait à présent l'ensemble de l'Espagne dans ses calculs, mais que des données nécessaires aux modèles d'évaluation intégrée faisaient défaut pour les années précédentes. On pouvait uniquement inclure les mailles

manquantes du quadrillage après optimisation dans la présentation des effets sur l'environnement.

25. La délégation de la Fédération de Russie a estimé qu'il fallait étudier de manière approfondie les écosystèmes qui déterminaient la solution optimisée dans les calculs, afin de bien cerner la portée de mesures de protection parfois très coûteuses.

26. En examinant la poursuite des travaux de modélisation, des délégations ont également jugé important de continuer à étudier les effets des stratégies de réduction sur l'exposition humaine aux matières particulaires et sur les dépôts d'azote dans les océans. Elles ont en outre noté qu'il serait utile de poursuivre les efforts de modélisation dynamique afin de mieux comprendre les effets de la dégradation continue des écosystèmes provoquée par des dépôts excédant leurs charges critiques, ainsi que leur régénération lorsque les dépôts avaient été réduits.

27. Le Groupe de travail a décidé que les scénarios ci-après seraient examinés plus avant à l'aide de modèles d'évaluation intégrée:

a) Trois scénarios plus ou moins ambitieux devaient être envisagés pour les quatre problèmes environnementaux considérés, à savoir les effets de l'ozone sur la santé, les effets de l'ozone sur la végétation, les effets de l'acidification et les effets de l'eutrophisation. Un scénario intermédiaire (M) servirait d'indicateur pour les travaux de modélisation. Dans le cas de l'ozone, il pouvait correspondre à une réduction des écarts de 65 % et à une limite absolue d'exposition de 2,6 ppm.h pour l'AOT60 (santé) et à une réduction des écarts de 35 % et une limite absolue d'exposition de 10 ppm.h pour l'AOT40 (végétation). Pour l'acidification, on pouvait envisager un pourcentage de réduction des écarts de 50 %. Autour de ces objectifs intermédiaires, les spécialistes de la modélisation définiraient, en fonction des nouvelles données d'entrée, une fourchette appropriée en retenant une hypothèse haute (H) et une hypothèse basse (B) selon le caractère plus ou moins ambitieux du scénario;

b) Trois scénarios seraient formulés et présentés au Groupe de travail pour chacune des quatre catégories d'effets;

c) Six scénarios mixtes supplémentaires seraient examinés et présentés à la session suivante du Groupe de travail:

Scénario No	Ozone (santé)	Ozone (végétation)	Acidification	Eutrophisation
1	B	B	B	B
2	M	M	M	M
3	H	H	H	H
4	M	B	M	B
5	H	M	H	M
6	M	B	B	B

d) Au lieu d'exclure totalement certaines régions réceptrices de l'analyse, les modélisateurs devraient s'efforcer d'assouplir les objectifs dans quelques zones restreintes où la réalisation complète de ceux-ci semblait excessivement onéreuse;

e) En outre, trois scénarios non optimisés seraient présentés : la situation en 1990, le scénario de référence et le scénario des réductions maximales possibles (RMP).

28. Vu le volume considérable de travail ainsi imposé aux modélisateurs et la nécessité de prévoir le plus de temps possible pour mettre au point les données relatives au coût des mesures de réduction, le Groupe de travail a décidé de repousser à la fin de novembre la réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. Celle-ci se tiendrait du 30 novembre au 2 décembre au Royaume-Uni. Le Groupe de travail a reconnu que ce délai était trop court pour que le rapport de l'Équipe spéciale puisse être traduit et transmis aux administrations centrales en temps voulu pour sa vingt-huitième session, mais il a prié le secrétariat de faire le maximum pour que sa traduction puisse être disponible dans les meilleurs délais.

29. La délégation française a réservé sa position sur cette façon de procéder, estimant que son Gouvernement ne serait sans doute pas disposé à accepter l'examen d'un document qui n'aurait pas été établi conformément aux règles et aux procédures de l'ONU.

30. Le secrétariat a présenté le rapport sur l'état d'avancement des travaux consacrés aux aspects économiques des stratégies de réduction (EB.AIR/WG.5/1998/2), notamment les résultats de la treizième réunion de l'Équipe spéciale qui s'était tenue à Helsinki le 28 mai. En ce qui concerne l'élaboration d'un document d'orientation sur les instruments économiques dont pourrait être assorti le protocole multipolluants/multieffets, le secrétariat a informé le Groupe de travail que les Pays-Bas avaient entrepris un projet visant à mettre au point la version définitive du document de base en tenant compte des observations formulées par les experts et à préparer avec le Président de l'Équipe spéciale l'avant-projet de document d'orientation pour la prochaine réunion de l'Équipe spéciale. Par ailleurs, la Commission européenne a laissé entendre au secrétariat que des ressources pourraient être fournies prochainement pour financer la poursuite des travaux sur l'évaluation économique des avantages. Cela permettrait à l'Équipe spéciale de présenter au Groupe de travail à sa session suivante une nouvelle estimation des avantages économiques liés à la réduction de la pollution atmosphérique, établie à partir d'un scénario analysé au moyen de modèles d'évaluation intégrée. Toutefois il faudrait pour cela que la réunion de l'Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction soit déplacée et organisée en même temps que la réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.

31. Se référant au projet de l'Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction visant à étudier la possibilité d'intégrer les changements structurels dans les modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/1998/2, par. 13), le Président du Groupe de travail des techniques de réduction a fait observer que plusieurs études montraient déjà

que le coût des mesures de réduction diminuait sensiblement lorsque les changements structurels étaient pris en compte.

32. La délégation française a exposé brièvement les résultats d'une étude de 1992 sur les stratégies de réduction des émissions de SO₂ fondées sur le concept des charges critiques, qui contenait une analyse du modèle d'évaluation intégrée RAINS appliqué à la France et des propositions en vue de son amélioration. L'étude examinait l'influence de la courbe de coût sur la répartition des réductions des émissions au niveau national et leurs coûts. Employant le modèle d'optimisation des flux énergétiques (EFOM) mis au point par l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement (IFARE), elle montrait que, s'ils étaient pris en compte dans les calculs des coûts, les changements structurels pouvaient réduire sensiblement les coûts (dans ce cas par un facteur de 10, soit 3 milliards d'euros par an). La délégation française a précisé qu'elle avait proposé au Groupe de travail des techniques de réduction de créer une structure de travail distincte, par exemple une équipe spéciale, qui se concentrerait sur les méthodologies applicables pour calculer les coûts et qui ferait pendant à la structure déjà mise en place pour s'occuper des charges critiques.

33. Le Groupe de travail :

a) A pris note du rapport sur les aspects économiques des stratégies de réduction (EB.AIR/WG.5/1998/2);

b) A encouragé l'Équipe spéciale à poursuivre ses travaux visant à élaborer un document d'orientation sur les instruments économiques pour le protocole multipolluants/multieffets;

c) A encouragé également l'Équipe spéciale à poursuivre ses travaux sur l'évaluation des avantages économiques des stratégies de réduction et l'a priée de lui soumettre à sa session suivante une évaluation d'un scénario intermédiaire analysé au moyen de modèles d'évaluation intégrée.

34. La délégation canadienne et celle des États-Unis ont informé le Groupe de travail de leurs efforts conjugués pour mettre au point, à l'intention des Parties ne relevant pas du champ géographique de l'EMEP, des engagements équivalents à ceux prévus pour les Parties situées en Europe aux fins d'inclusion dans le protocole sur les oxydes d'azote et les substances connexes. Les pourparlers bilatéraux en cours étaient centrés sur les concentrations d'ozone au niveau du sol et sur les émissions de NO_x et de COV. L'analyse conjointe qui devait être entreprise à l'appui des négociations bilatérales comprenait les volets suivants : analyse des données sur la qualité de l'air pour la période 1991-1996 visant à mettre en évidence le transport transfrontière de l'ozone et de ses précurseurs; analyse des trajectoires visant à déterminer les principales zones sources; modélisation de l'ozone; modélisation de l'impact des échanges de droits d'émission; et analyse juridique des échanges de droits d'émission. Les délégations susmentionnées soumettraient au Groupe de travail des stratégies à sa session suivante des propositions concernant l'articulation principale des engagements pris par les deux Parties au titre du protocole.

35. La délégation canadienne a exposé brièvement le programme de lutte contre les émissions de NO_x et de COV de son pays et a signalé que ce programme était destiné à servir de base à la négociation d'engagements concernant la réduction des émissions de ces substances. En ce qui concerne les émissions de NO_x, le Canada s'engagerait probablement à les réduire, par rapport à 1990, de 20 à 45 % selon les régions.

36. La délégation des États-Unis a fait savoir qu'une norme visant à réduire sensiblement les émissions de NO_x allait être promulguée courant septembre dans son pays. Cette norme s'appliquerait au district de Columbia (Washington, D.C.) et à 22 États de l'Est du pays où elle permettrait de réduire les émissions de NO_x d'environ 35 %, par rapport à 1996, d'ici à 2007. Cette norme fixait un plafond d'émission obligatoire dans les États visés et prévoyait un programme volontaire d'échange des certificats de pollution.

37. Plusieurs délégations ont fait savoir qu'elles souhaitaient que l'analyse du transport des polluants entre les continents, qui risquait de jouer un rôle important dans la formation de l'ozone en Europe à moyen terme, soit poursuivie. Le représentant du CSM-O a informé le Groupe de travail que l'EMEP était en train d'élaborer un modèle englobant tout l'hémisphère Nord. Les travaux correspondants devaient normalement se poursuivre en 1999. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP a suggéré que le Canada et les États-Unis apportent leur appui aux travaux du CSM-O en aidant ce centre à construire un scénario relatif aux émissions.

38. M. L. LINDAU (Suède), Président du Groupe de travail des techniques de réduction, a présenté les projets de documents sur les techniques de lutte (EB.AIR/WG.6/1998/5, 8 et 10) ainsi que les projets d'annexes sur les valeurs limites d'émission (EB.AIR/WG.6/1998/6 et 9), établis par les Équipes spéciales de l'évaluation des possibilités/techniques de lutte contre les émissions de NO_x et de COV, et par le groupe d'experts sur l'ammoniac, tels qu'ils avaient été présentés au Groupe de travail des techniques de réduction à sa sixième session. Il a souligné que le Groupe de travail des techniques de réduction avait félicité les groupes pour leur bon travail. Ces documents ayant été reçus dans des délais très courts, les délégations avaient jusqu'au 1er octobre 1998 pour communiquer des observations au secrétariat par écrit. À ce moment-là, les présidents des équipes spéciales et du groupe d'experts décideraient si une nouvelle réunion était nécessaire pour mettre la dernière main au document afin de le soumettre au Groupe de travail des stratégies à sa vingt-huitième session. Cette réunion des équipes spéciales pourrait éventuellement se tenir du 21 au 23 octobre. M. Lindau a également présenté les documents concernant les sources mobiles d'émission de NO_x et de COV (EB.AIR/WG.6/1998/11/Rev.1, 12/Rev.1 et 13/Rev.1) établis par le secrétariat avec le concours d'experts du Canada et de la CE. Il était prévu pour ces documents à peu près la même procédure que pour les autres. M. Lindau avait pris contact avec les délégations du Canada et des États-Unis pour savoir si les valeurs limites d'émission appliquées dans ces pays pourraient aussi être incorporées dans le document EB.AIR/WG.6/1998/13/Rev.1. Le Président du Groupe de travail des techniques de réduction a fait remarquer que les experts seraient peut-être en mesure de résoudre un certain nombre des questions en suspens, mais que le Groupe de travail des stratégies pourrait sans doute leur donner des indications utiles.

39. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que dans la rédaction des documents relatifs aux émissions de NO_x et de COV provenant de sources mobiles, il avait tenu compte des documents établis sous les auspices du Comité des transports intérieurs CEE/ONU, et notamment des résultats de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement tenue à Vienne en novembre 1997. Il a fourni au Groupe de travail un certain nombre d'indications concernant les travaux de suivi de la Conférence de Vienne et annoncé qu'il présenterait à l'Organe exécutif une note faisant ressortir les liens potentiels entre le plan de travail de l'Organe et le Programme d'action commune adopté à Vienne.

40. La délégation canadienne a signalé qu'elle inclurait la question des valeurs limites dans ses entretiens bilatéraux avec les Etats-Unis et qu'elle en rendrait compte à la prochaine session du Groupe de travail.

41. Le débat qui a suivi a porté sur la question de savoir si les différentes annexes devaient avoir un caractère obligatoire ou indicatif et sur le rôle des prescriptions relatives à la technologie dans le protocole, la discussion s'appuyant sur le projet de texte de négociation composite (EB.AIR/WG.5/R.80). Le Groupe de travail:

a) A pris note des documents présentés par le Groupe de travail des techniques de réduction, soulignant qu'ils constituaient une excellente base pour les documents techniques qui devaient accompagner le protocole;

b) A décidé que les documents qui se bornaient à décrire les meilleures techniques de réduction disponibles, EB.AIR/WG.6/1998/5, 8, 10, 11/Rev.1 et 12/Rev.1 par exemple, auraient un caractère indicatif;

c) A constaté que nombre de délégations étaient favorables à ce que les annexes à caractère non obligatoire ne figurent pas dans le protocole, mais soient publiées séparément après leur adoption par l'Organe exécutif, étant entendu que ces documents seraient clairement mentionnés dans les obligations énoncées dans le protocole, et il a demandé à l'Organe exécutif de le conseiller sur cette question;

d) A noté qu'il n'était pas en mesure à ce stade de parvenir à un accord sur la question de savoir si les prescriptions relatives à la technologie devraient avoir ou non un caractère obligatoire, s'il y avait lieu ou non de fixer des prescriptions particulières et, dans l'affirmative, quelles sources d'émission devraient être visées par les limites d'émission obligatoires et fallait-il ou non inclure également dans celles-ci les sources existantes;

e) Est convenu de la nécessité de consacrer un effort supplémentaire à la rédaction en vue de modifier les documents techniques pour tenir compte des accords sur la définition des valeurs limites intervenus lors des négociations des protocoles relatifs aux polluants organiques persistants et aux métaux lourds; et

f) A décidé d'inviter le groupe d'experts de l'ammoniac à indiquer dans le document qu'il avait élaboré les éléments qui pourraient faire partie d'une annexe à caractère obligatoire, et à étoffer ce document de façon à

traiter plus en détail les pratiques écologiques judicieuses en matière d'agriculture en s'inspirant des codes de pratique écologique judicieuse en vigueur dans plusieurs pays.

III. TRAVAUX FUTURS

42. Se fondant sur les échanges de vues qui avaient eu lieu au titre du point 2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'apporter de grands changements aux éléments pertinents (1.3 et 1.6) du plan de travail pour 1998 de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/53, annexe V), sauf en ce qui concernait le calendrier.

43. Le Groupe de travail a décidé de demander conseil à l'Organe exécutif à sa prochaine session sur la manière dont il faudrait traiter la réduction des émissions de soufre dans les négociations. Les travaux de modélisation avaient montré que des réductions allant au-delà de celles que prévoyait le Protocole d'Oslo relatif à de nouvelles réductions des émissions de soufre pour atténuer l'acidification semblaient avoir un bon rapport coût-efficacité pour de nombreuses Parties. Le Protocole d'Oslo était maintenant entré en vigueur et, conformément à la décision de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/49, par. 74), les Parties (18 Signataires avaient à ce jour ratifié le Protocole) achèveraient une révision du Protocole au plus tard six mois après la seizième session de l'Organe exécutif, c'est-à-dire en juin 1999. Plusieurs questions de caractère juridique devaient être résolues.

44. Les prochaines sessions du Groupe de travail étaient provisoirement fixées aux dates suivantes : 25-29 janvier, 22-26 mars, 31 mai - 4 juin et 30 août - 3 septembre 1999.

45. L'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée avait décidé provisoirement que sa vingt-troisième session se tiendrait du 8 au 10 mars 1999, en Suisse.

IV. QUESTIONS DIVERSES

46. Le secrétariat a informé le Groupe de travail du renforcement des mesures de sécurité concernant les locaux de l'ONU à Genève. Les délégations pourraient de ce fait rencontrer davantage de difficultés pour entrer dans le bâtiment le premier jour des réunions. Pour permettre au secrétariat d'informer la section de la sécurité de la participation attendue, les Parties ont été invitées à lui faire connaître d'avance la composition de leur délégation.

V. ADOPTION DU RAPPORT

47. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa vingt-septième session le 3 septembre 1998.
